

# Ces droits de l'enfant trop peu connus

## La Convention internationale des droits de l'enfant est le traité le plus ratifié au monde. Mais est-il vraiment respecté chez nous ?

Il y a vingt-cinq ans très exactement, soit le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (Cide). Ce traité international est aujourd'hui le texte le plus ratifié au monde. Et pourtant, le grand public ne le connaît pas encore assez, estime Bernard De Vos, le délégué général aux droits de l'enfant pour la Belgique francophone.

Ces droits, tels que promulgués par la Convention, peuvent être regroupés en trois thématiques : la protection (contre toute négligence, violence ou forme d'exploitation, mais aussi contre toute discrimination), les prestations, à savoir le droit d'être aidé, soigné et éduqué, et enfin la participation, soit le droit de donner son avis sur ce qui le concerne.

Si, en apparence, la Belgique n'est pas le pays qui malmène le plus ses enfants, notre pays n'est pas pour autant exempt de critiques. « On s'assied encore trop souvent sur cette convention », dénonce Bernard De Vos qui, dans son dernier rapport d'activités rendu public aujourd'hui, pointe nos principaux manquements (voir ci-contre).

Les groupes les plus fragilisés sont les enfants migrants, les enfants issus de familles défavorisées, les enfants malades ou handicapés, les jeunes confrontés à la justice et ceux qui sont séparés de leurs parents. Pour Benoît Melebeck, porte-parole d'Unicef Belgique, la comparaison avec les autres pays et notamment les

pays les plus riches n'est pas franchement flatteuse : « Pour les chiffres généraux, la Belgique est dans la moyenne. Mais il y a des inégalités énormes entre les Régions, et nous sommes clairement mauvais élève en ce qui concerne les inégalités scolaires. »

Par ailleurs, deux des grands problèmes pointés par Benoît Melebeck au niveau global, à savoir la pauvreté des enfants et la situation des enfants porteurs d'un handicap ou issus de minorités ethniques (en l'occurrence les Roms) ne sont pas du tout l'apanage de pays en voie de développement. Unicef poursuit : « Certaines sociétés peuvent régresser en matière de respect des droits de l'enfant. On l'observe en Europe avec la crise économique et la précarisation des familles.

Ainsi la Belgique a perdu six ans de progrès en ce qui concerne les enfants vivant avec un risque de pauvreté ! C'est une dégradation très importante. » Ajoutez à cela une vive inquiétude du secteur suite à l'annonce, faite par le nouveau secrétaire d'Etat à l'immigration, Theo Francken, d'utiliser à nouveau des centres fermés pour y enfermer des familles migrantes, et donc des enfants, et Benoît Melebeck, s'il ne décrète pas une régression générale des droits de l'enfant en Belgique, met en garde : « Nous sommes dans une situation à risque. »

L'occasion donc en ce 25<sup>e</sup> anniversaire de retaper sur le clou. « Défendre les droits de l'enfant est un véritable projet de société, argue Bernard De Vos. Le dis-

cours politique ambiant n'a pas changé : les enfants ont des droits mais surtout des devoirs. Or on sait que les enfants respectés ont tendance naturellement à respecter leurs devoirs. Ce sont les jeunes dont les droits sont bafoués qui ne respectent pas la société. Les droits de l'enfant constituent un moteur de changement d'une société : Respectons nos enfants, donnons-leur le bagage nécessaire à leur épanouissement et nous garantissons des adultes respectueux de la société. » ■

ÉLODIE BLOGIE

@elodieblogie

### AGENDA

#### Célébrations et réflexions

Ce jeudi 20, quelque 160 enfants, issus de huit écoles labellisées « Droits de l'Enfant » partout dans le pays, se réuniront à la Monnaie à Bruxelles pour une matinée d'échanges de bonnes pratiques en présence du délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, et de son équivalent flamand, Bruno Vanobbergen. L'après-midi sera plus festive et célébrera les 25 ans de la convention en présence de la reine Mathilde.

Ce week-end, le Festival des droits de l'enfant se tiendra à Charleroi le samedi 22 et à Bruxelles (Flagey) le dimanche 23. Concerts, animations, expositions. Entièrement gratuit. Info : [www.zero18.be](http://www.zero18.be)

# « Ici, les enfants sont acteurs de leur école et ça marche ! »

REPORTAGE

Chaque lundi à Woluwe, l'école Singelijn organise son mini-parlement. Celui-ci est moins confortable que le vrai et la peinture fraîche embaume encore la pièce mais, attention ! les enfants n'y viennent pas pour flâner.

Coordinateurs, commissaires aux jeux, au sport et représentant de classe, de la première à la sixième primaire, chaque enfant est représenté au conseil d'école. Tour à tour ils présentent leur « coup de chapeau » sur les derniers changements dans l'école. « Bravo pour les nouveaux bancs », glisse Dimitris, de l'école intégrée, avant d'ajouter que « les 5<sup>e</sup> étaient sur le terrain de foot, alors que ce n'était pas leur tour ». Ce mini-parlement se met alors en

discussion, les enfants cherchent des solutions, ils se rappellent les décisions et règlements pris lors des conseils de classe précédents.

Directeur, enfants et équipe pédagogique discutent tous ensemble. « Les enfants sont acteurs de leur école et ça marche ! On a élaboré le règlement intérieur avec eux et depuis, il est mieux respecté, nous explique Dominique Paquot, le directeur. Ils choisissent avec leurs professeurs les activités qu'ils vont réaliser, ils règlent les problèmes de la cour de récréation en discutant, ils sont réellement impliqués dans les décisions. Résultat : les enfants sont ravis d'aller à l'école », nous dit-il.

L'école Singelijn a son label « Droit des enfants » depuis mai 2014 ; elle fait partie des dix écoles

labellisées en Belgique. Décerné par Plan, une ONG internationale, l'objectif du label est de sensibiliser le grand public et mettre les droits de l'enfant au cœur de la société. Un processus qui plaît aux jeunes, comme nous l'explique Hugo, dix ans à peine, mais déjà rompu à la communication avec les médias, « on a l'impression d'avoir un rôle dans l'école, on nous écoute même si parfois ce qu'on propose n'est pas possible, mais ça change beaucoup de choses dans l'école », dit-il en souriant.

Malgré la réticence de certains parents au début du projet, Dominique Paquot souligne l'importance de sensibiliser et responsabiliser les enfants à leurs droits, car ils sont les citoyens de demain. ■

TONY CHALOT (st.)

## DATES ET CHIFFRES

### La Convention, c'est quoi ?

Signée le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant a été ratifiée par 20 Etats le 7 septembre 1990.

Elle est aujourd'hui signée et

ratifiée par 194 pays sur les 197 reconnus par les Nations unies, ce qui en fait le texte international le plus ratifié au monde. Le Sud-Soudan n'a pas encore signé ni ratifié cette convention, tandis que la Somalie et... les Etats-Unis l'ont bien signée mais pas encore ratifiée ! La volonté de certains Etats américains de

pouvoir continuer à exécuter des mineurs serait à l'origine de cette non-ratification, exécutions encore autorisées par la Cour suprême jusqu'en 2005.

La convention compte 54 articles, allant du droit basique à la famille, à la non-violence, à la subsistance alimentaire,

ainsi qu'aux droits aux loisirs, à l'expression, à la participation ou à la liberté religieuse, entre autres.

Afin de veiller à la bonne application de la convention, les Nations unies ont mis en place un Comité des droits de l'enfant, constitué de 18 experts et basé à Genève.

E.B.

## LES POINTS SENSIBLES

### « Aucun droit ne résiste à la pauvreté »

**Article 27 : « Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. »**

Pour Bernard De vos, la question de la pauvreté des enfants doit être la préoccupation première en Belgique : « pas un seul article de la Convention ne résiste à la pauvreté ». Un enfant sur trois est par exemple touché par la pauvreté infantile à Bruxelles, avec autant de conséquences sur l'accès aux loisirs, à la santé, à une éducation de qualité. « On estime souvent que la pauvreté des enfants est d'abord celle des parents, déplore le délégué. Or, les Etats doivent compenser cette pauvreté des parents : en garantissant un accueil de la petite enfance accessible à tous, une école égalitaire, un accueil extra-scolaire, etc. »

### « Pas de situation plus indigne que celle des enfants roms »

**Article 22 : « Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié (...) bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour permettre de jouir de ses droits. »**

Ce n'est pas la problématique la plus importante en termes de nombre d'enfants concernés, c'est certainement la plus inquiétante au regard de la convention des droits de l'enfant, estime le délégué : La situation des enfants migrants et notamment des enfants roms. « Dans des pays très pauvres, nous trouvons des enfants dans les rues. Mais savoir qu'ici, à Bruxelles, dans un pays riche et industrialisé, nous avons des familles qui vivent dans des squats sans électricité, sans sanitaires, sans rien, est aberrant ! Je ne connais pas de situation plus indigne que celle des enfants roms. On ne laisserait jamais un enfant belge dans de telles conditions ! »

## **Les sanctions administratives communales pointées du doigt**

**Article 40 : « Les Etats parties s'efforcent de promouvoir l'adoption de lois, de procédures, la mise en place d'autorités et d'institutions spécialement conçues pour les enfants suspects, accusés ou convaincus d'infraction à la loi pénale. »**

Au niveau des décisions politiques et nouveautés législatives, c'est clairement les Sanctions administratives communales étendues aux mineurs de 14 ans qui interpellent. Et ce n'est pas juste Bernard De Vos qui le dit, mais bien le Comité international chargé de veiller au respect de la Convention. La Convention prévoit en effet qu'en cas d'incivilités ou d'infractions commises par des mineurs, chaque Etat doit mettre en place des institutions spécialement conçues pour les enfants et former des agents en ce sens. Notre système belge dispose de ces institutions spécifiques qui sont, avec les SAC, simplement contournées.

## **L'enseignement, un rôle capital**

**Article 28 : « Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation. »**

Bien entendu, l'accès à l'éducation en Belgique n'est en rien comparable à la situation d'enfants en Afrique ou dans les pays les plus pauvres. Reste que notre pays est régulièrement pointé du doigt - encore il y a peu - pour son enseignement particulièrement inégalitaire, et que les exclusions s'y multiplient. « *Tous les partis politiques semblent d'accord pour dire qu'il y a un problème, remarque Bernard De Vos, mais aucune grande réforme n'est envisagée. Aujourd'hui, c'est le rôle même de l'enseignant qui doit évoluer.* » Le délégué général a fait de ces questions une priorité absolue et a mis en place un comité de réflexion pendant plus de trois ans, consultant tous les acteurs du système scolaire et aboutissant à une série de propositions pour une « école pour tous ». « *De nouvelles écoles vont devoir sortir de terre dans les grandes villes ces prochaines années. Pour l'instant, ce n'est considéré que comme une contrainte. Nous devons profiter de cette opportunité pour mettre en place de nouveaux lieux d'apprentissage : on ne peut plus créer des écoles du siècle dernier !* »

E.B